

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/12/2024
Date d'affichage :
16/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),
Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), Stéphane BLUM,
Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/12/104 : Approbation d'une convention de salage par les Services Techniques concernant la route d'accès au GAEC Alpin.

Monsieur le Maire, rappelle que par délibération 2024-01-001 du 15 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une convention à intervenir pour le salage, par les Services Techniques communaux, de la route d'accès au GAEC Alpin, et propose de conclure une nouvelle convention à compter de cette saison hivernale.

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence d'offre privée de service de salage à l'année, la Commune peut assurer, sur demande uniquement, des opérations de viabilité hivernale sur des espaces privés. Il expose en outre, que cette voie permet aux services d'accéder à nos réservoirs.

Ainsi, la convention prévoit que le GAEC assure le déneigement de cette voie afin que les services municipaux puissent accéder aux réservoirs. En contrepartie, la commune assure le salage.

Il est proposé de conclure cette convention pour une durée d'un an à compter du 10 décembre 2024, et de prévoir son renouvellement 2 fois par tacite reconduction.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la convention à intervenir pour le salage par les services techniques de la route d'accès au GAEC Alpin, en contrepartie du déneigement de cette voie par le GAEC Alpin,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

